

été 2023
journal n° 183

AVIVO



Association suisse de défense et de détente des retraités AVIVO • Louis-Favre 1 • 2000 Neuchâtel
Périodique trimestriel édité par les sections du canton de Neuchâtel à 1750 ex. • avril 2023

Changements au comité cantonal

A la suite de la démission avec effet immédiat de Rose-Marie Jacot, présidente cantonale, et de la renonciation de la vice-présidente à reprendre son poste, le comité cantonal s'est réuni d'urgence pour éviter une vacance préjudiciable à l'AVIVO.

Le comité a entrepris des démarches pour trouver un nouveau président qui sera proposé à l'assemblée des délégués du 10 mai. D'ici cette date, Rémy Cosandey a été nommé président ad intérim et c'est lui qui gèrera les affaires courantes et convoquera le comité du 8 mai et l'assemblée des délégués du 10 mai.

Si une candidature pour la présidence a été trouvée, il faudra encore remplacer deux autres démissionnaires: Françoise Renaud (vice-présidente) et Josette Voisard (secrétaire). Les personnes intéressées – et nous espérons qu'il y en aura – sont priées de s'adresser à Rémy Cosandey.

Malgré ces différents changements de personnes, l'AVIVO continuera à se battre pour que les aînés bénéficient de rentes décentes leur permettant de maintenir leur pouvoir d'achat. Elle poursuivra sans relâche son action pour améliorer le sort moral et financier des personnes âgées et pour leur offrir des loisirs variés et enrichissants.

Depuis quelques années, et malgré tout ce que nous offrons pour une cotisation très modeste, nos effectifs subissent une forte diminution. Il est essentiel que toutes les sections mettent la priorité sur le recrutement. Il y a une immense marge: nous avons 1823 membres et il y a 34 000 retraité-e-s dans le canton de Neuchâtel. Chers membres et lecteurs de ce bulletin: nous comptons sur vous pour nous proposer des personnes (vos proches parents, vos amis et vos voisins) que nous contacterons ensuite pour leur demander d'adhérer à l'AVIVO.

Comité cantonal de l'AVIVO



pharmacieplus
de l'orangerie

dr. antoine wildhaber
2000 neuchâtel
t. 032 725 12 04
www.orangerie.ch

Daniel Domjan, factotum* !

Comment titrer l'hommage que nous souhaitons adresser à Daniel Domjan dans la présente édition ? L'expression « mouton à cinq pattes » aurait pu convenir. Cependant, peu usitée, elle peut être connotée, à tort, d'un zeste de péjoration. Vous l'aurez compris, l'intention est toute autre, tant Daniel a donné de son temps, de son énergie, de lui-même pour faire vivre votre bulletin préféré ! On ne remplace donc pas un tel homme, on se contente de lui succéder. Pour preuve, lui qui cumulait les fonctions de président, de rédacteur, de démarcheur, de coordinateur, de facilitateur, sera remplacé par plusieurs acteurs ayant accepté une part de ce large éventail de missions. A votre service ! Au service et à la défense des retraités du Pays de Neuchâtel !

Avec le sourire, marque de sa permanente gentillesse, Daniel Domjan aura marqué l'AVIVO de son empreinte. Dès lors, ne soyez pas surpris à la lecture de cette édition. Pas de nouvelle rubrique, pas de posture différente, pas de ton neuf. Par respect envers Daniel ! Daniel Domjan à qui nous apportons notre vive gratitude pour le soin qu'il a pris à nous mettre au courant de la méthode de réalisation du bulletin et à nous présenter les collaborateurs concernés. Soyez toutefois certains que si nous mettrons tout le soin nécessaire à poursuivre la mission du bulletin, nous ne manquerons pas de placer la défense des retraité-e-s en priorité de notre action, et cela, très au-dessus des postures



partisanes dès lors que les personnes concernées méritent mieux que cela. Donc, en résumé, défense et détente.

Ainsi, sans la précieuse collaboration de notre nouveau président de comité, Rémy Cosandey, sans celle de notre responsable des annonces, René Perret, sans le gardien des comptes, Willy Revel, sans le secrétariat – la qualité de l'accueil et les cafés – de Josette Voisard, sans l'aide et la présence d'Andrée Schnegg, Françoise Renaud, Jâmes Vaucher et de nos correcteurs à l'œil avisé, Alain Chasles et Bernard Allemann, vous ne tiendriez pas cette édition de printemps du bulletin. Sans omettre de citer, outre nos fidèles annonceurs, les acteurs de l'ombre que sont les collaborateurs-trices des ateliers arihane. Merci à toutes et tous.

Merci à vous également ! Au plaisir de faire votre connaissance et excellente lecture.

Claude-Alain Kleiner

**Factotum : personne dont les fonctions consistent à s'occuper de tout.*

Ras le vol! Et que vivent les référendums!

Lors de son comité national du 16 mars dernier, l'AVIVO a rédigé, sous la signature de sa présidente, Christiane Jaquet-Berger, le communiqué suivant :

L'AVIVO est indignée par la série de décisions délétères prises par une majorité lors de la dernière session des Chambres fédérales, en pleine période d'inflation, brutale pour les milieux modestes :

- Refus d'une vraie adaptation des rentes AVS à l'inflation par une volte-face capricieuse,
- Refus d'une 13^e rente AVS,
- Refus de l'initiative pour l'allègement des primes d'assurance maladie et même refus du contre-projet allant dans le même sens,
- Assouplissement du droit du bail en faveur des propriétaires,
- Refus de dépénaliser l'avortement.

Enfin, poison sur le gâteau, refus du projet de deuxième pilier, négocié entre syndicats et des milieux patronaux, accepté par le Conseil fédéral, au profit d'un bricolage de la LPP confortant la maxime « payer plus pour recevoir moins ».

L'AVIVO, qui fête cette année ses 75 ans de lutte en faveur de la solidarité et de l'augmentation des rentes, **soutiendra les référendums qui seront lancés contre ces mesures inacceptables.**



A la découverte de Chaumont pour un Funi-Fondue !

Profitez d'un magnifique panorama sur la région des Trois-Lacs.

Disponible dans les 5 points de vente transN.

Nouvelles qui concernent les retraité·e·s

Grâce aux partis de gauche et du centre, appuyés par l'AVIVO, les rentes AVS et AI ont été augmentées de 2,5 % dès le 1^{er} janvier 2023. C'est une victoire d'étape mais insuffisante pour compenser l'augmentation du coût de la vie, ceci d'autant plus que l'augmentation des primes d'assurance maladie n'est pas prise en compte. Et il convient de souligner que les revenus modestes sont beaucoup plus touchés par l'inflation que les personnes aisées.

En moyenne suisse, l'augmentation des primes d'assurance maladie est de 6,6 %. Mais le canton de Neuchâtel est davantage touché et il n'est pas rare que des assurés doivent sortir Fr. 500.— par mois. Et on ne parle pas des assurances complémentaires que les personnes modestes n'ont pas les moyens de s'offrir ! Cette situation ne peut plus durer, aussi bien pour le canton (qui doit dépenser 150 millions de francs par année sous forme de subsides aux plus modestes) que pour les assurés. L'AVIVO considère qu'il est temps de relancer l'idée de la caisse unique et des cotisations fixées en fonction des revenus.

La majorité de droite du Parlement a durci la loi sur le deuxième pilier. Le taux de conversion a été abaissé et les rentes futures seront plus faibles. Par contre, les banques et les assurances continueront à s'en mettre

plein les poches en facturant des frais de gestion excessifs. L'AVIVO soutiendra évidemment le référendum qui sera lancé.

Deux nouvelles plus réjouissantes pour terminer :

- Le nouveau droit successoral permettra au conjoint survivant de recevoir davantage qu'avant, la réserve héréditaire des enfants étant réduite.
- En cas de faillite d'une banque, le système de garantie des dépôts protège les avoirs de ses clients jusqu'à Fr. 100 000.— par banque. Les économies réalisées pour ses vieux jours sont ainsi défendues... sauf pour les millionnaires (mais il n'y en a pas beaucoup à l'AVIVO !).

Conclusion : l'AVIVO se bat pour améliorer le sort des aînés. Malheureusement, au Parlement fédéral, il y a trop d'élus qui défendent certains lobbys plutôt que les citoyens.

Gloria Barbezat

Gagnants du mots croisés du n° 182

1^{er} prix : Michel Favez, 2000 Neuchâtel

2^e prix : Odile Vermot, 2400 Le Locle

3^e prix : Elisabeth Zurbuchen,
2127 Les Bayards

Rencontre avec Florence Nater, Conseillère d'Etat



Comme le veut la tradition, une fois l'an, le comité de l'AVIVO rencontre un représentant du Conseil d'Etat afin d'évoquer certains problèmes qui préoccupent l'AVIVO et ses membres. En date du 6 février dernier, le comité cantonal a eu plaisir à échanger avec Mme Florence Nater, en charge du département de l'emploi et de la cohésion sociale, laquelle a répondu à satisfaction à toutes nos questions.

L'Etat de Neuchâtel consacre annuellement 4 millions de francs pour l'Association Réseau Orientation Santé Social – AROSS – et plusieurs centaines de milliers de francs pour Pro Senectute. Pour l'AVIVO, il n'a attribué que Fr. 5600. — pour 2022 en faveur de la restauration du site internet et la publication du journal. Pourquoi une telle différence ? L'Etat est-il disposé à signer avec l'AVIVO un contrat de prestations pour les prochaines années et à revoir à la hausse le montant de son aide ?

AROSS comme d'autres partenaires reçoit une subvention car l'Etat achète leurs prestations.

L'Etat ne peut soutenir que ponctuellement une association telle que l'AVIVO. Toutefois, des discussions sont en cours pour mieux valoriser le travail des bénévoles qui a une grande importance.

A ce propos, une antenne AROSS sera-t-elle établie au Val-de-Travers ?

Oui, l'objectif d'ouvrir une antenne AROSS au Val-de-Travers est envisagé. Non seulement les réflexions sont en cours mais des discussions sont actuellement menées au Parlement en vue d'une consolidation des prestations d'AROSS.

La mauvaise situation financière de la Caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel est évoquée depuis de nombreuses années afin de justifier le refus d'accorder le renchérissement – ou une partie de celui-ci – des rentes versées aux pensionné-e-s. Le Conseil d'Etat est-il prêt à intervenir afin que cette situation soit débloquée ?

La Caisse de pension de l'Etat dépend de son Conseil d'administration qui décide chaque année si et dans quelle mesure les rentes sont adaptées à l'évolution des prix. L'Etat n'intervient pas dans les décisions. Aujourd'hui, l'adaptation des rentes au renchérissement n'est pas d'actualité. Ces dernières années, les conditions d'une indexation n'ont pas été remplies, essentiellement en raison de la stabilité des prix jusqu'à l'an dernier (-1.6 % en dix ans),

mais également en raison de la nécessité de garantir une évolution du taux de couverture pour atteindre les objectifs fixés au niveau fédéral (effort de recapitalisation). Les retraité·e·s de la CPCN peuvent bénéficier de prestations exceptionnelles lorsque le Conseil l'estime possible. Ainsi, le Conseil d'administration a décidé d'allouer en janvier 2022 une rente mensuelle complémentaire à caractère exceptionnel à toutes les rentières et à tous les rentiers.

Les subsides alloués par l'Etat aux assurés dans l'incapacité de payer des primes d'assurance-maladie en augmentation permanente pèsent lourdement dans le budget cantonal. L'AVIVO réclame depuis longtemps des primes proportionnelles à la capacité financière des assurés. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette vision qui se veut plus sociale que le système actuel ?

Le Conseil d'Etat n'a pas renoncé à augmenter les subsides en 2023 dans la même proportion que l'augmentation des primes. Pour certains types de ménages (personnes seules, couples sans enfants notamment), la limite des revenus a de plus été revue à la hausse. Des mesures extraordinaires en faveur du pouvoir d'achat ont également été prises. Le Grand Conseil a alloué des moyens complémentaires pour cela. En 2023, une mesure extraordinaire est accordée aux personnes qui touchent un subside mais aussi à d'autres personnes selon des limites de revenus élargies, soit Fr. 21. — par mois. Les personnes à l'aide sociale ou au bénéfice des prestations complémentaires touchant un subside entier ne sont pas

concernées. Le projet en faveur d'une caisse unique n'a pas bénéficié politiquement des majorités nécessaires.

Dans un autre registre, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer les raisons qui veulent que la Commission cantonale du logement est demeurée inactive ?

La Commission du logement, présidée par le chef du Département des finances et de la santé (DFS), n'est pas une commission permanente. Elle n'est convoquée que s'il y a des modifications de lois ou de règlements.

Dans le cadre plus global de la thématique des personnes âgées ou seniors, serait-il possible que le canton de Neuchâtel puisse se doter d'une loi-cadre en faveur des retraité·e·s, sachant que la Constitution neuchâteloise ne mentionne explicitement aucune forme d'encadrement ou de protection des retraité·e·s (v. Cst NE, art. 5) ?

Aujourd'hui, dans ce chapitre de la protection des personnes âgées ou seniors, aucun projet équivalent à ce qui existe dans le canton de Fribourg et, peut-être en Valais, mais à vérifier, n'est envisagé par le Conseil d'Etat. Notre canton dispose de lois sectorielles.

Quelle sera l'attitude du Conseil d'Etat face à la décision de la Confédération d'annuler les salaires minimaux pourtant acceptés par les populations neuchâteloise et genevoise ?

Le Conseil d'Etat a manifesté son mécontentement à propos de la décision du

Parlement fédéral et cela en toute indépendance de la couleur politique. Cette compétence appartient aux cantons. Le Conseil fédéral devra revenir avec un projet de loi en consultation auprès des cantons. Mais cela prendra beaucoup de temps. Le Conseil d'Etat est favorable au fait de continuer avec le salaire minimal.

La décision du Conseil d'Etat de supprimer 100 postes de travail à RHNE fâche profondément les Neuchâtelois. Que répond-il à la population ?

Le Conseil d'Etat et son ministre de la santé Laurent Kurth sont conscients de l'énorme enjeu des dix prochaines années. Les personnes âgées restent hospitalisées en attente de place en EMS. L'évolution a surpris par sa rapidité, peut-être est-ce dû au Covid. RHNE a annoncé cette suppression de lits pour faire face à la situation financière actuelle et se préparer au défi des vingt prochaines années. Le Grand Conseil a été sollicité pour l'obtention de crédits supplémentaires et un important débat démocratique est ouvert.

La charge fiscale des personnes au bénéfice des prestations complémentaires (ou à la limite de ce droit) est très élevée. Cela concerne beaucoup de femmes. Il y a quelques années, le Conseil d'Etat avait expliqué qu'il devait s'occuper en priorité des familles et que le problème pourrait être repris dans quelques années. Bien que le budget de l'Etat soit aujourd'hui très tendu, serait-il possible que le Conseil d'Etat, votre département en particulier, se penche sur la problématique de cette frange de population ?

Lors de la dernière réforme, le barème fiscal a été corrigé à la baisse pour toutes les catégories de contribuables. Par ailleurs, le seuil de taxation a été élevé de Fr. 5000.— à Fr. 7500.—. Ces mesures devraient améliorer la situation de ces personnes.

Le comité de l'AVIVO remercie Mme la Conseillère d'Etat pour la clarté de ses réponses et l'excellent climat au cours de cet échange.

Propos recueillis par Josette Voisard



VOYAGES FAVRE

- ◆ Organisation de voyages pour groupes, sociétés, mariages.
- ◆ Capacités: 10 véhicules de 13 à 50 places
- ◆ 2 cars équipés pour personnes à mobilité réduite

Route de Neuchâtel 1 – 2019 Rochefort – Tél. 032 / 855 11 61
voyages.favre@bluewin.ch // www.voyagesfavre.ch

Nous sommes à votre disposition pour une offre sans engagement.

Une application pour les proches aidants

Fin mars, le canton de Neuchâtel a lancé une nouvelle application mobile destinée à soutenir les proches aidant-e-s. Baptisée « approches », elle permet d'accéder notamment aux offres d'aide et de soutien disponibles sur le territoire neuchâtelois.

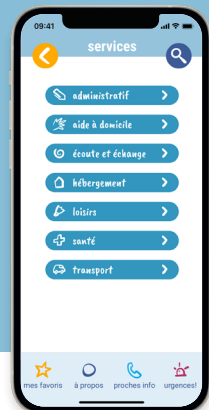
Elle s'adresse aux personnes qui s'occupent, à titre non professionnel, d'un membre de leur famille, d'un-e voisin-e ou d'un-e ami-e. Elle leur permet de trouver rapidement les services qui pourraient soulager leur quotidien, tels que livraison de repas, relève à domicile, aide administrative, soins à domicile ou encore transport.

Cette application contient également une rubrique dans laquelle les proches aidant-e-s trouvent de nombreuses réponses à leurs questions. De plus, une troisième rubrique propose différents questionnaires qui leur permettent de prendre conscience de la charge physique, mentale, émotionnelle et matérielle supportée, ainsi que de suivre l'évolution de leur situation.

Scannez-moi pour plus d'informations!



L'APPLI QUI VOUS AIDE VOUS QUI AIDEZ





Démissions au sein de notre comité

La démission de notre présidente de section, Rose-Marie Jacot, nous a tous surpris par sa soudaineté. Il est vrai que la situation particulière vécue avec la pandémie du Covid a mis à rude épreuve la vie de la section.

C'est avec tristesse que nous avons pris acte de sa décision que nous respectons pleinement.

Nous désirons remercier Rose-Marie pour son engagement durant toutes ces années, et particulièrement pour sa gentillesse et son empathie auprès des membres. Elle n'a, au fil de ces années, pas ménagé son temps et son énergie pour permettre à notre sec-

tion de maintenir le cap afin d'offrir à nos membres des activités et du soutien tout au long de l'année.

Dans ce mouvement, notre secrétaire, Nicole Descloud, a également désiré se démettre de sa fonction qu'elle a assumée durant 25 ans.

C'est avec regret que nous prenons acte de cette décision et tenons à la remercier de sa fidélité et dévouement durant toutes ces années au sein du comité de notre section.

Le comité de la section de Neuchâtel



ACOUSTIC JOYE

conseil et adaptation d'aides auditives

Testez votre audition et essayez GRATUITEMENT
des aides auditives de dernières générations

Cabinet à NEUCHÂTEL et COUVET

Tel. : 032 724 37 38

Nouveau



bernafon®
New Hearing - Our passion



Damien Collonge



Pia-Baptistine JOYE-Collonge
Spécialiste des appareils auditifs

www.acousticjoye.ch



Sortie en bateau

Vendredi 14 juillet 2023

Notre traditionnelle sortie en bateau. Neuchâtel – Bienne – Neuchâtel.

Rendez-vous à 11 h au port de Neuchâtel. Départ du bateau à 11 h 40. Repas à bord.

Arrivée à Bienne à 14 h 05. Départ de Bienne à 14 h 45, arrivée à Neuchâtel à 17 h 10.

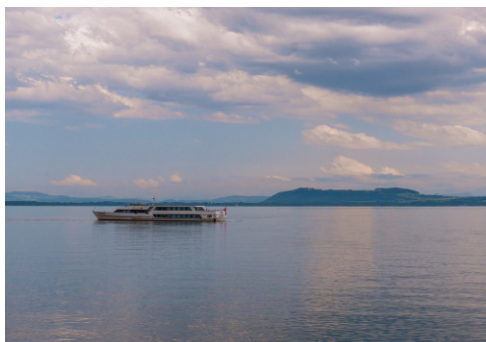
Repas à l'aller

Salade verte / Rôti neuchâtelois / Panacotta

Au retour nous organisons un loto avec de nombreux prix

Fr. 38.— par personne inclus :

- le repas à l'aller (boissons non comprises)
- le loto
- le goûter au retour



Non inclus : le bateau, **Fr. 30.—** (carte journalière « Age d'or » pour personnes de plus de 65 ans) à prendre vous-même avant le départ du bateau.

Inscription au plus tard le 7 juillet 2023 chez :

Daniel Conti, Moulins 7, 2072 Saint-Blaise, daniel.conti@bluewin.ch, 032 725 14 28



Inscription pour la sortie en bateau du 14 juillet 2023

Nom Prénom

Adresse

NPA, Localité Tél.

Allergie(s)



7^e tournoi de pétanque

Vendredi 25 août 2023 - Début des matchs à 14 h

Terrain de football de Cornaux. Chemin de Prés-Bersot – 2087 Cornaux

Fr. 20.— par personne à payer sur place.

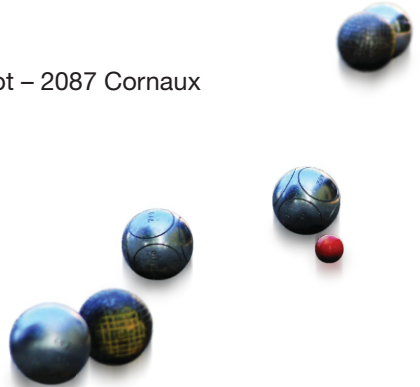
Collation et de nombreux lots

Inscription au plus tard le 22 août 2023 chez :

Josette Voisard, J.-P.-Zimmermann 6, 2053 Cernier,

032 853 15 60, 079 346 32 79,

jvoisard@bluewin.ch



Inscription pour le tournoi de pétanque du 25 août 2023

Nom Prénom

Nom Prénom

Nos prochaines sorties à ne pas oublier

Mardi 5 septembre

Sortie en car pour la journée à la Foire de Morteau
Repas inclus

Samedi 14 octobre

Sortie en car pour la journée à Fully (Valais) pour la découverte de la « Brisolée »
Repas libre sur place

Pour ces deux sorties les programmes détaillés et inscriptions seront dans le prochain bulletin. Bon été à tous !



Assemblée générale 2023

Mercredi 17 mai 2023 à 14 h 15

au Cercle de l'Union, 1^{er} étage, Marie-Anne-Calame 16, Le Locle

Ordre du jour

1. Bienvenue et procès-verbal de l'assemblée générale de mars 2022
2. Rapport du président
3. Admissions, démissions et décès
4. Rapport de caisse du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
5. Rapport des vérificateurs de comptes et ratification
6. Nomination du comité: président-e, vice-président-e, caissier-ère, autres membres, deux vérificateur-ice-s de comptes et leurs suppléant-e-s
7. Course d'automne (½ journée)
8. Fête de Noël et de fin d'année
9. Divers

La partie administrative sera suivie de la traditionnelle collation qui mettra fin à cette rencontre à laquelle nous vous invitons à venir nombreux-euses.

Il sera possible de procéder au paiement des cotisations lors de cette assemblée générale, ceci afin d'éviter des frais postaux.

Voyagez comme vous aimez.



Autocars Hertzeisen-Giger SA
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 75 24
www.hertzeisen.com



Assemblée générale

L'assemblée générale de la section s'est tenue le 15 mars dernier à la Maison du Peuple et a réuni une cinquantaine de membres. Elle a permis de souligner que l'AVIVO de La Chaux-de-Fonds, malgré une baisse de ses effectifs et un comité restreint, faisait preuve d'un beau dynamisme. Tous les rapports (activité, comptes, vérification des comptes) ont été acceptés à l'unanimité.

Le comité de la section se compose de la manière suivante: Rémy Cosandey (président), Philippe Babando (vice-président), Mario Belisle (caissier), Françoise Cartier

(secrétaire), Michèle Balon et Josiane Ruhier (assesseurs). Lucette Aebi a décidé de quitter le comité après de nombreuses années d'activité. Elle a été vivement remercié pour son travail.

Les vérificateurs des comptes ont été reconduits dans leur fonction. Il s'agit de Jean-Claude Perrinjaquet et Mercedes Terol.

L'assemblée s'est terminée aux sons de l'accordéoniste Julien Oppliger et par la traditionnelle collation offerte aux membres.

Dissolution du Club des loisirs

N'arrivant pas à trouver des volontaires pour organiser ses activités, le Club des loisirs de La Chaux-de-Fonds a été dissous. L'AVIVO

a écrit à ses membres pour leur proposer de la rejoindre. Grâce à Philippe Babando, l'AVIVO pourra leur offrir un nouveau départ.

Comité cantonal

Ayant été appelé à la présidence du comité d'AVIVO Information, c'est à ce titre que Rémy Cosandey siégera dorénavant au comité cantonal. Philippe Babando a accepté

de le remplacer. Françoise Cartier reste comme autre représentante de la section de La Chaux-de-Fonds.



Prochaines sorties

La saison des activités reprendra le vendredi 12 mai. A cette occasion, nous mangerons à midi au restaurant Teppan-Yaki (piscine des Arêtes). Buffet libre, boissons sans alcool et café pour Fr. 24.—. Rendez-vous directement sur place à 11 h 30.

Le vendredi 26 mai, nous visiterons le Muzoo qui comprend le Bois du Petit Château et le nouveau Musée d'histoire naturelle. Rendez-vous directement sur

place à 14 h, un bus desservant l'arrêt « Bois du Petit Château ».

Le vendredi 23 juin, nous irons à La Sagne pour visiter le musée de ce village, sortie que nous n'avons pas pu faire en 2022. Rendez-vous à 13 h 30 au rez-de-chaussée du Centre Métropole.

Inscriptions pour ces trois sorties auprès de Michèle Balon, tél. 032 968 22 75 (répondeur).

Changement d'adresse



Prière s.v.p. de nous avertir en cas de changement d'adresse. Trop souvent, des

enveloppes nous viennent en retour et la Poste ne nous communique pas la nouvelle adresse.

Manifestation pacifique et silencieuse

La gare de La Chaux-de-Fonds n'est pas adaptée aux besoins des personnes âgées et des handicapés. C'est ce que l'AVIVO, au moyen de slogans et de banderoles, a dénoncé par une manifestation dans le hall de la gare le 23 mars dernier. Un grand

merci à tous les membres de l'AVIVO et à quelques membres de l'amicale des malentendants qui ont participé à cette manifestation et qui ont ainsi montré l'importance qu'ils accordaient aux légitimes revendications des aînés.



Le monastère Royal de Brou à Bourg-en-Bresse

Mercredi 7 juin 2023

Course en car d'une journée (région Auvergne – Rhône – Alpes)

Heures et lieux de départ

La Côte-aux-Fées	La Poste	6 h 40
Buttes	Place du 12-septembre	6 h 55
Travers	Place de l'Hôtel-de-l'Ours	6 h 30
Couvet	Foyer du Parc	6 h 40
Couvet	Place des Halles	6 h 45
Môtiers	Place des Six-Communes	6 h 55
Fleurier	Place de la Gare	7 h 00
Les Verrières	Place de la Gare	7 h 10



Carte d'identité obligatoire

Parcours

Aller : Pontarlier – Frasne – Champagnole (Arrêt Café-Croissant) – Poligny – Bourg-en-Bresse
Retour : Lons-le-Saunier – Champagnole – Mouthe – Malbuisson (arrêt pipi) – Les Verrières

Menu du repas de midi à Bourg-en-Bresse

Entrée : Salade lyonnaise / Plat : Suprême de poulet fermier de l'Ain à la crème et garniture
Dessert : Tarte au citron / Le vin et l'eau pendant le repas, café ou thé

Prix par personne : Fr. 75.— (grâce à la participation de la caisse de la section)

Encaissement au Café-Croissant, monnaie s.v.p.

Hotel
du Moulin

James Nuhaj
2123 Saint-Sulpice
Tél. 032 861 16 62
www.hoteldumoulin.info



Arrivée au Val-de-Travers vers 19 h env.

Inscription au plus tard le mardi 16 mai 2023 chez :

Françoise Kurmann, Clos-Pury 3, 2108 Couvet



Participation à la course de l'AVIVO du 7 juin 2023

Nom Prénom

Adresse

NPA, Localité Tél.

Départ de *

Nombre de personnes Signature

* Pour Couvet, indiquer le lieu de départ s.v.p. Place des Halles ou Foyer du Parc

Journée internationale des personnes âgées

La section Avivo Val-de-Travers a le plaisir de vous informer qu'elle organise une journée récréative le 1^{er} octobre prochain, jour de La Journée Internationale des Personnes Agées.

Réservez cette date, et venez nous retrouver autour d'un repas et d'un après midi dansant. Les informations et inscriptions seront à votre disposition dans le prochain bulletin Avivo.

RAIFFEISEN



Roby Marlétaz : « couteau suisse » relationnel !



Dans les précédents numéros de ce bulletin, nous avons passé en revue les activités de notre section du Val-de-Travers. Sans doute est-il temps, aujourd'hui, de parler maintenant du créateur de notre section qui vient d'en être nommé président d'honneur.

Roby Marlétaz aurait aimé être instituteur ; malheureusement, il lui manque cette oreille musicale nécessaire pour enseigner la musique. Pas manuel pour un sou, il travaillera comme mécanicien chez Dubied ! Puis il gravira plusieurs échelons dans cette entreprise qui connaîtra la crise précédant le

terme de son activité. Une époque qui marquera profondément le Val-de-Travers. Jusqu'à sa retraite et au-delà, professionnellement puis bénévolement, il cultivera ses nombreux talents : le sens de l'organisation, la qualité du dialogue, de l'écoute et de l'entente, avec une réelle droiture dans ses valeurs humaines.

Il œuvre dans plusieurs associations dont l'entraide est le point commun. Énumérant ses hobbies, il cite la généalogie, l'histoire, l'eau – notamment, la piscine quotidienne et la grâce d'un poisson quand il fend l'eau, ndlr –, etc. Puis il s'écrie : « La famille compte beaucoup ! », révélant là sa première passion. Riches d'une tribu de trente personnes, dont dix arrière-petits-enfants, Roby et son épouse Yvette ont célébré leurs 65 ans de mariage au début de cette année. Il est encore jeune retraité quand, membre de l'AVIVO – section de Neuchâtel et environs –, il propose de fonder une section au Val-de-Travers. L'affaire, rondement menée,



Le livre dont vous êtes le héros

Un cadeau original pour les vôtres ! Un souvenir à partager avec vos enfants et petits-enfants... Plus simplement, laisser une trace de votre parcours, réalisez votre envie en éditant un livre !

Il n'est pas de vie inintéressante. Tous les parcours possèdent leurs lots de souvenirs et d'anecdotes, de réussites et d'obstacles, de joies et de tristesses. Vos albums de photos en sont la preuve !

Nous sommes à votre disposition pour réaliser votre rêve ! **Appelez-nous au 078 924 35 45** et nous vous présenterons notre démarche. De toutes manières, selon vos souhaits !



aboutit à la création de la section au 1^{er} janvier 2003. Dès ses débuts, Roby et son comité vont trouver des activités à même de faire vivre la section et ses 130 membres inscrits.

Grâce à l'intérêt des participants et la compétence des responsables, le Groupe Loisirs et sorties, la Course annuelle, les Impôts (aide à remplir la déclaration), Informatique et Multimédia, des cours de langue, la Gymnastique douce et la Journée mondiale des personnes âgées, organisée tous les deux ans sont mis en oeuvre. Ces activités ont été présentées dans les précédents bulletins et appartiennent à la vie habituelle des lecteurs de l'AVIVO.

Par contre, ces activités portent la patte de Roby et de son équipe :

- la Conférence publique : en novembre, sur un thème susceptible d'intéresser les membres et les habitants. Avec un auditoire ravi de 70 personnes en moyenne.
- Noël ensemble : en collaboration avec le CORA (Centre œcuménique de rencontre et d'animation), cela fera 20 ans cette année que cette journée festive de mi-décembre est ouverte aux Aînés. De l'apéritif à 11 h, suivi du repas, de la production d'élèves de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et une animation musicale jusqu'à 17 h, voilà 150 à 200 personnes nourries de plusieurs manières !
- Noël partage : une soirée conviviale le 24 décembre, de 18 h à 24 h. Le CORA,

l'AVIVO, la paroisse réformée et Panier solidaire s'associent pour cette offre de partage, aidés aussi par la Commune.

J'ai bien conscience d'énumérer des têtes de chapitres en parlant des activités de Roby dans et hors l'AVIVO. Chacune de ces évocations est comme un rameau d'arbre au printemps, produisant feuilles, fruits et nouveaux rameaux. Résumer Roby est un travail de paysagiste exigeant et étonnant: quelle énergie, quelle productivité! Et ceci conté avec une simplicité qui est aussi la marque de cet homme. Une grandeur d'âme, expression qu'il balaiera d'un sourire rapide. Il est simplement comme ça, Roby, depuis toujours.

C'est cet homme que nous avons nommé président d'honneur lors de notre récente Assemblée générale. Nous sommes fiers de poursuivre la tâche entreprise durant si longtemps et avec un tel brio. Bravo et merci à toi, Roby! Et que nous partagions longtemps encore notre route avec toi.

René Perret, 14 mars 2023



Comité cantonal neuchâtelois Président ad intérim	Rémy Cosandey Léopold-Robert 53 2300 La Chaux-de-Fonds	079 273 45 14 remy.cosandey@gmail.com
Section du Locle Président	Denis de la Reussille Foyer 39 2400 Le Locle	079 248 24 35 denis.delareussille@ne.ch
Section de La Chaux-de-Fonds Président	Rémy Cosandey Léopold-Robert 53 2300 La Chaux-de-Fonds	079 273 45 14 remy.cosandey@gmail.com
Section du Val-de-Travers Président	Jämes Vaucher Rue du Clos-Guyenet 4 2108 Couvet	032 863 16 12 james_vaucher@bluewin.ch
Section de Neuchâtel Vice-présidente	Andrée Schnegg Terre 12 2000 Neuchâtel	032 724 37 61 andree.schnegg@gmail.com
Bulletin AVIVO Neuchâtel Rédacteur	Claude-Alain Kleiner Grand-Rue 5 2112 Môtiers	078 924 35 45 kleiner@net2000.ch
Site Internet Neuchâtel-Jura	Alain Chasles Rue des Sagnes 10 2300 La Chaux-de-Fonds	032 968 11 76 chaslesalain78@gmail.com
Permanence de Neuchâtel	Rue Louis-Favre 1 2 ^e étage 2000 Neuchâtel	tél/fax/répondeur : 032 725 78 60 avivo-neju@net2000.ch
<p>Permanence sociale, tous les mardis matin de 9 h à 11 h pour vous aider et vous orienter ! Des problèmes qui concernent l'AVS, l'AI, des prestations complémentaires, l'assurance-maladie, des problèmes personnels, administratifs, juridiques, etc.</p>		



ateliers arihane

réalisations graphiques | impressions

Maladière 33
2000 Neuchâtel
032 720 03 45
arihane.ch
atelier@arihane.ch



impression



mise sous pli



mise en page



reliure



création



plastifiage